



## LETTRE AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU DOMAINE ALPINE

Chers membres,

L'association Alpine est une association structurée, constructive qui relie notre communauté depuis près de 50 ans. Notre mission est de favoriser les liens sociaux, d'assurer la protection de l'environnement et la pérennité de notre lac retenu par nos deux barrages.

Notre association possède son propre site internet bilingue, soit [www.domainealpine.ca](http://www.domainealpine.ca) où vous pourrez consulter les informations mises à jour sous les onglets et le menu du site Internet. Nous disposons également de notre propre page/groupe Facebook pour vous tenir informés de façon proactive des activités de la communauté.

Veuillez lire attentivement ce qui suit, puisque plusieurs sujets importants sont portés à votre attention par le biais de cette lettre.

---

### Membres du conseil d'administration (CA)

Les membres du CA sont : Claude Théberge Président, Denis Langlois Vice-président, Caren Antrakidis, Trésorier, Anastasia Unterner, Secrétaire, et ses administrateurs : Gilles Rousseau, Christina Costy, Lilyane Rachédi, Martin Bougie-Richer.

---

### Cotisation annuelle

Nous vous invitons à vous référer au formulaire de cotisation ci-joint pour connaître les montants de cotisation réclamés. Nous vous demandons, comme vous l'avez si bien fait l'an passé, de régler votre cotisation sans tarder après avoir reçu la présente lettre, sinon au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Vous pouvez effectuer votre paiement par dépôt direct : Caisse populaire Sainte-Agathe-des-Monts transit **30190-815** # de compte **0817387**. Sans oublier s'il vous plait de nous en aviser à l'adresse courriel : [associationalpine@gmail.com](mailto:associationalpine@gmail.com). Pour 2021, notre objectif est de sensibiliser davantage au paiement de la cotisation annuelle qui sert au bon entretien de notre domaine, sa gestion et coordination, réparation, activités...

### Barrages sur le lac des Pins

Tel que confirmé lors de la dernière assemblée annuelle, la propriété et la responsabilité des barrages de notre lac ont été transférées à la municipalité de St-Adolphe-d'Howard qui en assurera la gestion et l'entretien.

Des travaux majeurs sont requis au barrage près de la plage et la municipalité est présentement en discussion avec les différents ministères et directions du gouvernement du Québec afin de faire approuver un plan d'intervention et obtenir les autorisations requises.

Voici les grandes étapes sur lesquelles travaille présentement la municipalité :

- Un biologiste doit être mandaté pour effectuer dès le printemps un relevé de la faune et de la flore
- Un plan d'intervention doit être autorisé par la DSB (direction de la sécurité des barrages)
- Des plans et devis préliminaires devraient être soumis à la DSB vers la fin du mois d'avril
- Une présentation de demande d'autorisation (C.A) est prévue vers la fin de l'été, suivant l'étude du biologiste
- Des plans et devis pour soumission seront produits suite à l'obtention du C.A. et de l'autorisation du DSB. Pour l'instant aucun échéancier n'est arrêté

Aucuns travaux ne seront donc réalisés à l'été 2021 et vous serez en mesure de profiter de la plage et du lac comme par les années passées.

En tant que propriétaire du barrage près de la plage, la municipalité nous autorise, pour cet été, à remiser des embarcations des membres de l'Association à proximité du barrage, à une distance minimale de 3 mètres du déversoir et en aucun temps les embarcations ne pourront être arrimées. Toutes les embarcations devront être retirées préalablement au début des travaux au barrage.

### **Qualité de l'eau du lac**

Comme à chaque année, nous effectuerons un suivi de la qualité de notre eau de baignade auprès d'un laboratoire accrédité et vous en tiendrons informé.

Nous poursuivons également notre association au RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) ayant comme objectif d'acquérir des données afin de suivre l'évolution de l'environnement de notre lac dans le temps et d'établir à quelle vitesse il vieillit, comment il se comporte et comment le garder en santé.

### **Activités prévues en 2021 et rappels importants**

- Les activités régulières et annuelles telles que : assemblée générale, corvée à la plage, épiluchette...seront suspendues pour le moment afin de nous conformer aux recommandations de la direction de la santé publique en raison de la pandémie de la Covid-19. Nous vous tiendrons informés rapidement de la date de l'assemblée générale si celle-ci est maintenue pour 2021.
- **A la plage cet été**
  - Nous vous demandons encore de garder la plage et les biens de l'Association propres et en bon état afin que nous puissions tous profiter du bel environnement que nous offre le domaine Alpine. **Soyons responsables !**
  - Veuillez laisser **au plus deux embarcations par adresse** et y inscrire votre adresse, pour être identifiable. Cette initiative a pour but d'offrir la chance à tous les membres non-riverains d'avoir accès convenablement à leur emplacement. Il faudra trouver une solution plus durable (rangement) afin de mieux contrôler le nombre total d'embarcations sur cette partie de la plage, qui est aussi normalement une zone pour les animaux.
  - Veuillez **respecter les dates** de mise à l'eau (1<sup>er</sup> mai) et de retrait (1<sup>er</sup> novembre) des embarcations tel que c'est prévu dans les règlements de l'association. Plusieurs embarcations sont restées passé les délais en 2020.
  - Veuillez noter qu'il est possible que nous fassions appel à **un agent de sécurité pour contrôler l'accès à la plage** des non-membres de l'Association, et ce dans un souci de protéger notre plage et notre lac mais aussi de limiter la

propagation de la Covid-19 et d'assurer la sécurité de nos membres. L'agent de sécurité serait requis à certaines dates aléatoires.

- Des **vignettes/accroches miroirs pour vos autos** vous seront également remises afin de limiter et contrôler l'accès à notre stationnement par des non-membres, dans le même objectif que mentionné précédemment.

- **Location court terme et animaux**

- Nous souhaitons vous sensibiliser par rapport à la réglementation en vigueur. La municipalité de St-Adolphe interdit la location court terme sur son territoire à moins d'avoir obtenu un permis en vigueur émis par celle-ci. Plus d'informations à ce sujet dans le guide en ligne de la municipalité page 7. [https://stadolphedhoward.qc.ca/files/fichiers/pdf/Services\\_citoyens/residences/Guide-d'accompagnement-Location-court-terme-a-STAH.pdf](https://stadolphedhoward.qc.ca/files/fichiers/pdf/Services_citoyens/residences/Guide-d'accompagnement-Location-court-terme-a-STAH.pdf).
- Nous vous invitons également à consulter la réglementation municipale en vigueur en ce qui attrait à la tenue en laisse des animaux dans les rues du domaine et à la plage. Vous retrouverez les lois applicables ainsi que les obligations des personnes qui possèdent un animal afin d'assurer le bien-être de tous au sein de notre communauté. Voici le guide de la municipalité à consulter [https://stadolphedhoward.qc.ca/files/fichiers/pdf/Services\\_citoyens/residences/Fiche-3-La-reglementation-municipale-les-obligations-de-chacun.pdf](https://stadolphedhoward.qc.ca/files/fichiers/pdf/Services_citoyens/residences/Fiche-3-La-reglementation-municipale-les-obligations-de-chacun.pdf)

- **Autres informations pertinentes :**

- Numéro de la Sureté du Québec : 450-227-6848
- Numéro de la SPCA : 1866-960-7722
- Site de la SPCA : [www.spcall.ca](http://www.spcall.ca)
- Site de la municipalité : <https://stadolphedhoward.qc.ca/>

- **Bénévoles recherchés :**

Bénévoles estivaux recherchés L'Association a besoin de bénévoles pour effectuer des travaux d'entretien hebdomadaires durant toute la période estivale. Pour ceux ou celles qui seraient intéressés et disponibles, veuillez contacter Caren Antrakidis à l'adresse de courriel suivante [associationalpine@gmail.com](mailto:associationalpine@gmail.com)

Merci de votre collaboration.

Claude Théberge, président

Pour le conseil d'administration